

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Abstentions : 1

Date de la convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**1 4 AVR. 2023**

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Thierry CAUSSE, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-017**

Domaine : 5.2 - Fonctionnement des assemblées

**OBJET : Commission SPORT – VIE ASSOCIATIVE: Remplacement de M. Jean-Michel BALLARIN, démissionnaire.**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2113-1 et L2121-21 et suivants,

Vu la délibération n°MA-DEL-2020-064 en date du 10 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a désigné les membres de la commission SPORT – VIE ASSOCIATIVE.

Considérant que M. Jean-Michel BALLARIN est élu membre de la commission SPORT – VIE ASSOCIATIVE

Considérant la démission de M. Jean-Michel BALLARIN, en date du 1er mars 2023, il convient de le remplacer au sein de la commission.

Sauf candidature spontanée, M. Le Président précise que Mme Martine DAFFOS a fait acte de candidature par courriel du 29 mars 2023 pour le remplacement de M. Jean-Michel BALLARIN ;

Aucune autre candidature ne s'étant déclarée, M. Le Président demande de passer au vote à bulletin secret:

Nb d'inscrit : 27  
Nb de votants : 25  
Bulletins blancs :1  
Bulletins nuls : 0  
Suffrage exprimé :24

M. Le Président demande de délibérer.

Après vote et comptage, Mme Martine DAFFOS est élue en qualité de représentant de la commune au sein de la commission SPORT – VIE ASSOCIATIVE

La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2023-017****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-04-14T11-16-07.00 ( MI244474925 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230414-2023-017-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Commission SPORT - VIE ASSOCIATIVE: Remplacement de M. Jean-Michel BALLARIN, démissionnaire.**Date de décision :** Apr 14, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assembles**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-017.PDF](#)**Préparé**

Date 14/04/23 à 11:16

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 14/04/23 à 11:16

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 14/04/23 à 11:21